



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS

enim
le régime social
des marins

SOMMAIRE

ÉDITOS

• Patrick Quinqueton, Président du CA	1
• Malika Anger, Directrice	3

LA GOUVERNANCE	4
-----------------------------	---

L'ORGANISATION	5
-----------------------------	---

AXE 1 : POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE	6
---	---

• Développer une offre de service accessible et une relation personnalisée	6
• Être un acteur volontaire de l'inter-régimes	7
• Faire de l'Enim un acteur reconnu de la prévention des risques professionnels maritimes	8
• Rénover les actions dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et renforcer les partenariats	9

AXE 2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'EFFICIENCE DU RÉGIME	10
---	----

• Poursuivre et renforcer le dispositif de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude.....	10
• Moderniser la gestion des activités et renforcer la performance de l'organisation de l'établissement	11

AXE 3 : ASSURER UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES	12
--	----

• Une trajectoire des emplois maîtrisée	12
• Le développement des compétences au service des métiers et des agents	12
• Pour une qualité de vie au travail renouvelée.....	13
• Le maintien d'un dialogue social de qualité	13
• Politique immobilière et RSO	14

CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS COG

Chiffres clés

• Branche maladie	16
• Branche vieillesse	20
• Employeurs et recouvrement.....	24
• Action sanitaire et sociale	25
• Service du contrôle médical	26
• Lutte contre la fraude et contentieux	27

Indicateurs COG

• Branche maladie	28
• Branche vieillesse	29
• Employeurs et transverse	30

Financement du régime	31
------------------------------------	----

Glossaire	34
------------------------	----

RETRAITE

RÉFORME DES RETRAITES

Dans le cadre des réflexions sur la réforme des retraites, les tutelles et le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR) ont sollicité l'Enim pour une réflexion prospective des impacts de l'intégration des marins dans le Système Universel de Retraite (SUR).

Un Comité de pilotage s'est ainsi réuni à 11 reprises en 2019, et a notamment permis à l'Enim d'évaluer les conséquences du passage au système unique de retraite pour les marins. Le Conseil d'administration de l'Enim s'est également exprimé en janvier 2020 sur le projet de loi et ses potentiels effets sur les marins, en amont de la présentation en Conseil des ministres.

CONVENTION AVEC L'IPRES POUR LES PENSIONNÉS SÉNÉGALAIS

L'Enim compte près de 2 200 pensionnés au Sénégal au bénéfice desquels près de 5 millions d'euros de pensions de retraite ont été versés en 2018. Environ 200 pensions sont nouvellement concédées chaque année. Une

convention a été signée le 19 août 2019 avec l'IPRES, qui propose l'accueil des ressortissants de l'Enim domiciliés au Sénégal dans toutes ses antennes pour toute question relative à leur pension.

INTER-RÉGIMES

En avril 2019 a été lancé le nouveau service de demande de retraite en ligne sur le portail info-retraite, avec une demande unique à faire pour l'ensemble des régimes. Depuis octobre 2019, les retraités vivant à l'étranger fournissent un seul certificat de vie par an pour tous les régimes de retraite via ce même portail.

En bref

- Mise en œuvre du taux intermédiaire de CSG sur les retraites, préalablement à la revalorisation différenciée des pensions de retraite de base à partir du 1^{er} janvier 2020
- Mise en œuvre du prélèvement à la source sur les retraites

SANTÉ

CONVENTION AVEC LA CPS DE POLYNÉSIE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SANTÉ

Signée fin 2018 avec la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française (CPS), la CNAM et la Caisse nationale des soins à l'étranger (CNSE), la convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. L'objectif ? Rendre plus fluides, plus rapides et plus efficaces les remboursements de frais de santé pour les ressortissants polynésiens.

APPLICATION DES NOUVELLES RÈGLES D'AFFILIATION DES ÉLÈVES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME, JUSQU'ALORS RATTACHÉS À L'ENIM

Depuis la rentrée 2019-2020, les élèves et étudiants de l'enseignement maritime sont affiliés à l'Enim uniquement dans les cas suivants :

- s'ils sont titulaires d'un contrat d'engagement maritime, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (assurés à titre personnel à ce titre pour toutes les branches d'assurance gérées par l'Enim : maladie, ATMP, invalidité, vieillesse),
- si un de leurs parents est assuré auprès de l'Enim : dans ce cas, le parent peut choisir d'assurer son enfant auprès de l'Enim, mais seulement comme membre de sa famille pour les frais de santé maladie/maternité.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE »

La CMU-C et l'ACS, dispositifs majeurs en matière d'accès aux soins pour les personnes les plus modestes, ont fusionné au 1^{er} novembre 2019 en un dispositif unique dénommé « Complémentaire santé solidaire » (CSS). La couverture santé offerte par la CSS est désormais identique pour l'ensemble des bénéficiaires. Si les titulaires actuels de la CMU-C disposent de ce nouveau dispositif automatiquement, les bénéficiaires de l'ACS doivent formuler une demande expresse pour en disposer avant l'échéance de leur contrat ACS. L'accès à la CSS demeure soumis à des conditions de ressources et peut inclure une participation financière variable en fonction de l'âge du titulaire.

INTÉGRATION DES PRESTATIONS EN ESPÈCES (PE) DE L'ENIM DANS LE SYSTÈME INFORMATIONNEL DE LA CNAM

Ce projet s'inscrit dans la démarche, prévue par la COG 2016-2020, de poursuite des actions de mutualisation mises en place avec la Cnam depuis l'adossement. Les assurés disposent désormais des décomptes PE via leur compte Ameli et les employeurs via le compte net-entreprise.

FAITS MARQUANTS 2019

COTISATIONS / RECOUVREMENT

FIABILISATION DU RÉFÉRENTIEL SIRET

Un partenariat avec l'INSEE, dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source, a permis une immatriculation d'office de plus de 200 armateurs des départements d'outre-Mer. La poursuite des travaux de recensement a permis l'enrichissement du référentiel des SIRET, disponibles à près de 97 %. Une partie de ces données reste néanmoins à croiser et fiabiliser en lien avec les organismes partenaires de l'Enim dans le cadre de la bascule en DSN, à savoir l'Urssaf Poitou-Charentes et les services des Affaires maritimes.

COMMISSION DE REMISE GRACIEUSES

Les demandes de remise gracieuse formulées par les ressortissants de l'Enim sont dorénavant examinées par une Commission de remise gracieuse, créée en 2019 afin de permettre un traitement plus rapide de ces requêtes. Dorénavant, quasiment toutes les demandes de remises gracieuses relatives à des titres de cotisations peuvent être traitées dès leur réception et un examen collégial garantit la qualité du traitement de ces demandes relatives aux indus associés à des prestations maladie ou vieillesse.

PRÉPARATION DU CHANTIER DSN

La COG 2016-2020 intègre dans ses objectifs prioritaires la mise en place de la DSN ainsi que le transfert du recouvrement vers l'Acoss.

En 2019, plusieurs décisions majeures sont venues modifier le périmètre initial du projet :

- le report au 1^{er} janvier 2021 de la mise en ligne du portail déclaratif à la suite de l'évaluation par l'ACOSS de la charge liée à l'ensemble des volets techniques du projet ;
- la réduction du périmètre de ce portail déclaratif aux marins non-salariés, en raison du surcoût important lié au développement d'une solution pour les petits employeurs, qui devrait alors inclure la génération d'un flux à la norme DSN ;
- en conséquence du maintien des processus déclaratifs actuels DTA/DMIST sur l'année 2020 et du désengagement des Affaires Maritimes déjà grandement amorcé courant 2019, la nécessité pour l'Enim est d'assurer un appui ou de prendre en charge la fourniture de ressources en appui des DML pour pallier la baisse des effectifs.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

COMMISSION EXPÉRIMENTALE D'ACTION SOCIALE POUR LES RESSORTISSANTS DE L'ENIM

Individualiser et simplifier le traitement des demandes d'aides sociales figure au cœur des objectifs fixés par la COG 2016-2020. Ainsi, l'Enim a mis en place en 2019

la CESARE (Commission expérimentale d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim).

Eu égard au bilan positif de cette expérimentation, la Commission d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim (CASARE) a été officialisée par le Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2020.

ÉDITO



Patrick QUINQUETON

Président du Conseil d'administration

Les actions entreprises et les avancées concrètes accomplies par l'Enim ne sauraient réduire l'année 2019 à une simple année de transition. Le présent rapport d'activité témoigne en effet de la dynamique lancée vers une modernisation réussie du régime de sécurité sociale des marins.

La démonstration en est faite tout d'abord par le niveau de réalisation des objectifs fixés par les pouvoirs publics dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2016-2020, dont la dématérialisation des documents et des processus en est la principale illustration. Lorsque les travaux de dématérialisation ont été initiés, nous étions en effet loin de mesurer leur importance et leur efficacité pour garantir une continuité de service optimale aux ressortissants du régime. La certification sans réserve des comptes de l'Enim, pour la deuxième année consécutive, illustre également le niveau de maturité atteint par l'établissement, en particulier dans la rationalisation de sa politique de maîtrise des risques, de contrôle interne et de lutte contre la fraude.

Outre la satisfaction en cours des grands axes stratégiques de la COG, la maturité de l'Enim se mesure également à sa capacité à respecter les échéances, qu'elles soient :

- le résultat d'annonces gouvernementales, comme le prélèvement à la source ou la revalorisation différenciée des pensions ;
- les conséquences de la clarification des compétences entre l'État et la sphère sociale, nécessitant une grande réactivité de l'Enim pour adapter son offre de service, en particulier au profit des cotisants des DOM et des COM ;
- le résultat de réformes de modernisation plus structurelles comme celle de la justice du XXI^{ème} siècle avec la mise en place du recours administratif préalable obligatoire, visant à favoriser un mode alternatif de règlement des différends entre l'Enim et ses ressortissants.

Ces dernières actions, non prévues au plan de charge initial, représentaient de véritables challenges. En les relevant, l'Enim a démontré qu'il est un régime de sécurité sociale qui tient ses engagements et sait s'adapter.

Fruit du travail de ses directeurs successifs issus de la sphère de la sécurité sociale, mais également de la mobilisation de tous ses agents, l'ensemble de ces réussites participe à la normalisation du régime faisant aujourd'hui de l'Enim un acteur reconnu et actif au sein de la protection sociale.

Ce travail de transformation se voit aujourd'hui consacré par le maintien d'un régime et d'une caisse de retraite des marins indépendants au sein du système universel de retraite. Si cette reconnaissance nous honore, elle nous oblige également : l'action qui va suivre doit être à la hauteur de la confiance accordée. Le contexte inédit de crise sanitaire que connaît notre pays en ce début d'année 2020 donnera à l'Enim l'occasion de le démontrer.



ÉDITO



Malika ANGER
Directrice

📍 L'année 2019 a été marquée par des avancées concrètes de l'Enim, malgré un contexte de travail difficile au cours du premier semestre, dans l'atteinte des objectifs fixés par les pouvoirs publics. C'est ce que retrace le présent rapport d'activité que j'ai le plaisir de vous présenter sous un nouveau format, harmonisé pour la première fois avec les autres régimes spéciaux de sécurité sociale.

Arrivée en octobre 2019, je tiens à saluer l'action menée par la précédente direction. La modernisation entreprise, conformément aux lignes directrices de la COG, était absolument nécessaire. Ma trajectoire pour l'Enim sera donc de poursuivre la dynamique lancée tout en montrant la voie d'une cohésion retrouvée pour toujours mieux servir les marins.

En 2019, des projets structurants pour l'Enim ont abouti parmi lesquels la préparation du transfert du recouvrement à l'Acoss et celui de la modernisation des déclarations sociales qui l'accompagne, la remise aux pouvoirs publics d'un rapport de réflexion sur la création d'une branche maritime accident du travail et maladie professionnelle, le développement de nouveaux services en ligne performants et innovants à destination de l'ensemble de nos publics (assurés, pensionnés et employeurs) où qu'ils soient sur notre planète Mer.

Parallèlement, les services de l'Enim ont été fortement mobilisés afin de se rapprocher toujours plus des standards de la sécurité sociale. Sans être exhaustive, je citerai l'aboutissement du chantier d'adossement des prestations en espèces à la Cnam, l'entrée dans les dispositifs de coordination pour fluidifier le remboursement des frais de santé dans certaines collectivités d'outre-mer, le lancement du nouveau service de demande unique de retraite en ligne ou encore l'expérimentation d'une commission visant à individualiser et simplifier le traitement des demandes d'aides sociales.

L'ensemble de ces réussites est le résultat des actions convergentes et complémentaires de l'ensemble des acteurs de l'établissement : celles du Conseil d'administration et de son Président, qui donnent à l'Enim les moyens de ses ambitions ; celles du Comité des parties intéressées au fonctionnement de l'Enim, qui participe à une meilleure compréhension des attentes du monde maritime ; mais aussi et surtout celles des agents de l'Enim qui, quel que soit leur statut (fonctionnaire, contractuel, agents de la Sécurité sociale), ont répondu des présents avec un sens certain du service public.

Dans l'épisode soudain de crise sanitaire qui, au moment où j'écris ces lignes, frappe notre pays, les agents de l'Enim démontrent une nouvelle fois que, par leur engagement au côté des marins, ils comptent parmi les forces vives essentielles de notre beau régime de sécurité sociale. Ainsi, je mesure encore davantage toute l'importance de maintenir soudé l'équipage Enim. 📍

Bonne lecture.

LA GOUVERNANCE



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'ENIM

L'Enim est un établissement public administratif, sous tutelle des ministères chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget. Il est doté d'un Conseil d'administration composé de huit membres ayant voix délibérative, de six membres ayant voix consultative et de trois commissaires du gouvernement représentant les ministères de tutelle. Les travaux du Conseil d'administration sont éclairés par les avis du Comité des parties intéressées au fonctionnement de l'Enim, instance consultative réunissant les organisations syndicales et professionnelles représentant les employeurs, les marins et les pensionnés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



- **Président**
Patrick Quinqueton
Membre du
Conseil d'Etat
- **Vice-président**
Didier Guédon
Magistrat de la
Cour des comptes

- **Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)**
François Marendet
- **Inspecteur général des Affaires maritimes**
Pierre-Yves Andrieu
- **Présidente du Conseil supérieur de la marine marchande**
Marie-Françoise Simon-Rovetto
- **Président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**
Gérard Romiti
- **Président du Comité national de la conchyliculture**
Philippe Le Gal
- **Représentant des activités du nautisme et de la plaisance**
En attente de nomination

COMITÉ DES PARTIES INTÉRESSÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ENIM

Représentants des employeurs

- Armateurs de France (ADF)
- Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA)
- Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau (GASPE)
- Syndicat national des employeurs de la conchyliculture (SNEC)
- Union des armateurs à la pêche de France (UAPF)

Représentants des salariés

- Confédération générale du travail (CGT)
- Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services – Force ouvrière (FEETS-FO)
- Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande – Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (SNCNMM – CFE CGC)

Représentants des pensionnés

- Fédération nationale des pensionnés de la marine marchande (commerce et pêche) (FNPMM)
- Union confédérale des retraités (UCR-CGT)
- Union fédérale maritime (UFM-CFDT)

L'ORGANISATION

Les risques couverts

SANTÉ 

L'Enim verse des prestations en nature et en espèces à ses assurés en cas de maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle ou invalidité. L'Enim mène également des campagnes de prévention en santé et risques professionnels.

RETRAITE 

L'Enim assure l'information retraite, le calcul et le versement de différents types de pension de retraite auprès des marins et de leurs ayants-droit. Un système d'assurance vieillesse volontaire est également proposé aux conjoints des chefs d'entreprise de pêche ou de cultures marines.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 

L'Enim met en œuvre un programme d'action sanitaire et sociale pour aider ses ressortissants à faire face à des situations difficiles ponctuelles. L'objectif est de préserver la cohésion et le lien social, par l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

COTISATIONS SOCIALES 

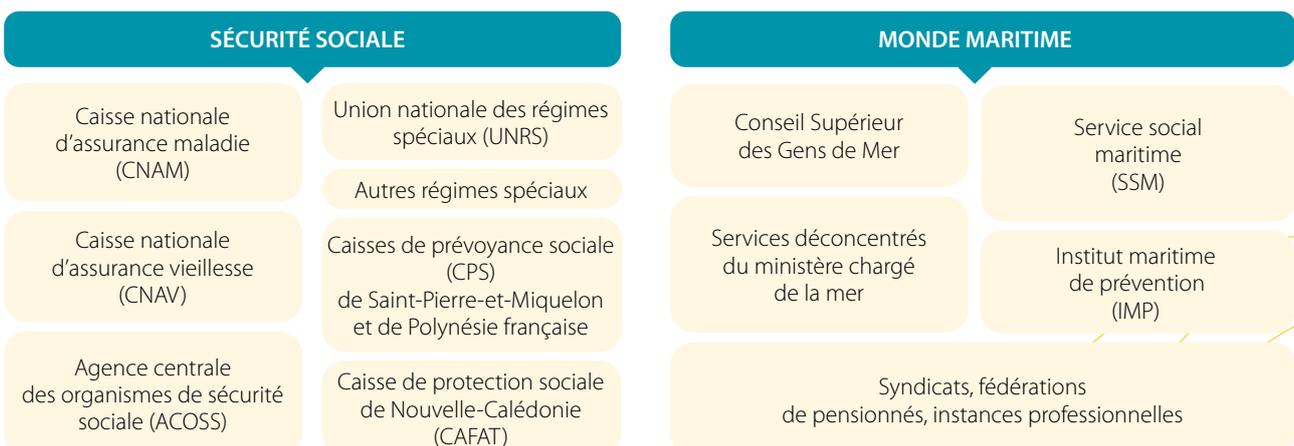
L'Enim procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs et des salariés. Il assure également les décisions de reclassement et surclassement des marins.

L'Enim au cœur de la protection sociale maritime

MINISTÈRES DE TUTELLE CHARGÉS DE LA MER, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DU BUDGET



PARTENAIRES



POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE



Développer une offre de service accessible et une relation personnalisée

L'amélioration et la modernisation de l'offre et de la qualité de service représentent un enjeu prioritaire pour l'Enim et se matérialisent notamment par le développement de services adaptés aux profils et aux attentes de ses ressortissants.

ESPACE PERSONNEL ENIM

Deux après sa mise en ligne, l'Espace personnel Enim poursuit son déploiement auprès des ressortissants du régime de sécurité sociale des marins, en proposant un outil en constante évolution pour répondre à leurs besoins.

Parmi les évolutions marquantes de l'année 2019, la mise à disposition :

- d'un service de télépaiement des cotisations et des contributions sociales des cotisants des départements et des collectivités d'outre-mer ;
- d'un outil de déclaration des cotisations et contributions sociales des cotisants des collectivités d'outre-mer ;
- d'attestations en libre téléchargement pour les retraités (attestations fiscales, duplicatas de titres de pension, déclarations de paiement).

Chiffres clés 2019

25 103

comptes ouverts
fin décembre 2019

+ 85%

depuis décembre
2018

BAROMÈTRE DE SATISFACTION 2019

Dans le cadre de la COG 2016-2020, une étude nationale de satisfaction est réalisée tous les deux ans pour connaître les avis et attentes des ressortissants sur les services rendus par l'Enim, mais également analyser les raisons des contacts et les comportements des usagers.

Cette enquête a été menée par un prestataire externe en novembre 2019 auprès des actifs, des pensionnés et des employeurs, en métropole et en outre-mer. Objectif : définir les priorités d'actions et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les services, au regard des attentes des ressortissants.

Chiffres clés 2019

- **88,7 % d'appels aboutis** pour la plateforme maladie (indicateur COG n°1).
- **94 % satisfaits** de la qualité du service rendu (indicateur COG n°2).
- **93 % de satisfaction** de la qualité de contact au téléphone (indicateur COG n°3).

GÉNÉRALISATION DU RECOURS ADMINISTRATIF PRÉALABLE OBLIGATOIRE (RAPO)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, si un ressortissant de l'Enim, qu'il soit assuré, professionnel de santé ou employeur, souhaite contester une décision qu'il estime défavorable, il est tenu de former un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) avant toute saisine du juge. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des assurés et de favoriser les modes alternatifs de règlement des différends tels que la réclamation et la conciliation.

Les demandes de RAPO pour l'ensemble des risques gérés par l'Enim sont à présent centralisées et traitées par la Mission de conciliation et du pré-contentieux (MCPC). Une fonctionnalité dédiée au RAPO verra également le jour en 2020 sur l'Espace personnel Enim.

Chiffres clés 2019

- **210 recours administratifs préalables obligatoires** étudiés par la mission de conciliation et de pré-contentieux .
- **99,5 % des demandes traitées** dans le délai de deux mois au terme duquel le défaut de réponse de l'administration vaut décision de rejet implicite.
- Dans **25 %** des cas, la décision initialement adoptée par l'Enim est partiellement ou totalement révisée, mettant ainsi un terme à la contestation.
- À ce jour, seulement **10,6 % des dossiers reçus ont donné lieu à un recours contentieux** (mais la mise en œuvre de cette phase pré-contentieuse étant récente, l'impact sur le nombre de recours judiciaires n'est pas précisément quantifiable).

Être un acteur volontaire de l'inter-régimes

Harmoniser les droits, simplifier les démarches des assurés et des employeurs, mutualiser les moyens, tels sont les principaux fondements des projets inter-régimes portés par les pouvoirs publics auxquels l'Enim participe activement.

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) ET TRANSFERT DU RECOUVREMENT

Afin d'accompagner au mieux les employeurs du monde maritime vers leurs nouvelles obligations déclaratives, la bascule en DSN et le transfert du recouvrement vers l'Acoss se feront en deux temps :

- dès 2020 pour les employeurs équipés d'un logiciel de paie : de nombreux efforts ont ainsi été réalisés en 2019 dans le but d'adapter et tester le système d'information de l'Enim. La participation de 2 éditeurs et de 27 entreprises à l'expérimentation a permis la sécurisation des traitements en utilisant des données réelles dans des conditions proches de la production ;
- en 2021 pour les autres employeurs et les marins non-salariés : tout au long de l'année 2019, l'Enim a assisté l'Acoss dans le recueil et la formalisation des règles, juridiques et métier, relatives à la taxation des marins. Ces échanges ont permis l'élaboration d'un cahier des charges pour le futur portail déclaratif destiné aux marins non-salariés. La solution déclarative pour les employeurs non-équipés d'un logiciel de paie compatible DSN n'est pas encore totalement définie. Elle pourrait notamment passer par le recours à un tiers déclarant.

Le dispositif législatif et réglementaire a été mis en cohérence avec ce nouveau séquençage du déploiement de la DSN et a donné lieu à un accompagnement spécifique pour les employeurs des DOM.

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Gratuit et confidentiel, le dossier médical partagé (DMP) conserve précieusement et en toute sécurité les données de santé en ligne. En 2019, l'Enim s'est associé au SSM (Service social maritime) pour assurer une large promotion du DMP auprès de ses ressortissants.

Chiffre clé 2019

7 209 DMP ouverts fin décembre

(source : CNAM - DDGOS/MDMP)

EN BREF : LES PROJETS PHARES EN 2019

- Différents chantiers de mutualisation avec la Cnam ont abouti en 2019, comme ceux relatifs à l'Adossement des prestations en espèces, ou celui relatif à l'outil de gestion des liaisons entre le service administratif et le service médical. À noter également, la reprise par la Cnam des relations de conventionnement avec les organismes complémentaires (assurances et mutuelles) jusque-là directement gérées par l'Enim.
- Les projets mis en œuvre dans la sphère retraite sur l'année 2019 apportent aux usagers une simplification de leurs démarches. En effet, le nouveau service de demande de retraite en ligne permet de faire cette démarche une seule fois auprès de tous les régimes concernés. Ce service prend de plus en plus d'ampleur. Pour les retraités résidant à l'étranger, le contrôle d'existence est désormais mutualisé. S'appuyant sur la sphère de confiance inter-régimes, la mutualisation simplifie la démarche dans le même objectif du « dites-le nous une fois ».

Chiffres clés 2019

Au 1^{er} trimestre 2020, les demandes de retraite en ligne représentent **30 % des demandes** (source : indicateurs CPA 2020 - TDB contrôle de gestion).

La première campagne de contrôle d'existence a concerné exceptionnellement **75 % de la population** à interroger (source : opérateur AA).

RETROSPECTIVE

2018

Espace personnel

- Mise en œuvre d'une déclaration des accidents du travail totalement dématérialisée et signable électroniquement en ligne.

Déclaration sociale nominative

- Publication du Cahier technique adapté aux employeurs du monde maritime ;
- Fiabilisation des référentiels assurés et cotisants.

PERSPECTIVES 2020

Espace personnel

Intégration de l'Espace personnel au Système d'information de l'Enim

Pour les marins

- mise à disposition du relevé de carrière.

Pour les employeurs

- affichage des reclassements et des surclassements des marins et de l'attestation de régularité sociale ;
- demande d'échéancier de paiement et de remise gracieuse ;
- consultation des arriérés.

Déclaration sociale nominative

- Bascule en DSN des employeurs et tiers-déclarants équipés d'un logiciel de paie compatible ;
- Entrée en vigueur de la Déclaration Préalable À l'Embauche (DPAE) dans le secteur de la pêche.

Faire de l'Enim un acteur reconnu de la prévention des risques professionnels maritimes

La création d'une branche AT-MP est inscrite au titre des réflexions à mener dans le cadre de la COG 2016-2020 en vue de faire de l'Enim un acteur national de la prévention des risques professionnels maritimes.

COMITÉ D'EXPERTS ET RAPPORT AT-MP

Cette réflexion a été menée par un comité d'experts de tous horizons (préventeurs, employeurs, marins, partenaires sociaux et experts de la protection sociale) autour d'un dénominateur commun : faire prendre conscience que l'accidentologie des marins n'est pas une fatalité et que la prise en charge et la prévention du risque AT-MP à travers la création d'une branche adaptée au monde maritime doit y contribuer.

Après l'état des lieux dressé en 2018 et les retours d'expérience des branches AT-MP des régimes agricole et général, l'année 2019 a été consacrée à la formulation des modalités de constitution d'une branche AT-MP propre au régime de sécurité sociale des marins autour de quatre grandes orientations :

- renforcer la prévention des risques professionnels maritimes,
- construire et maîtriser le budget de gestion des risques professionnels maritimes,
- mettre en place un pilotage de la branche AT-MP à partir d'indicateurs fiables et acceptés par les acteurs,
- améliorer la couverture sociale des marins victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Remis en avril 2019, la mise en œuvre du rapport relève de l'arbitrage des pouvoirs publics. Néanmoins, il apparaît d'ores et déjà comme un axe de réflexion de la prochaine COG au regard du quasi-consensus observé parmi les membres du Comité des experts autour des propositions de l'Enim.

CAMPAGNES DE PRÉVENTION

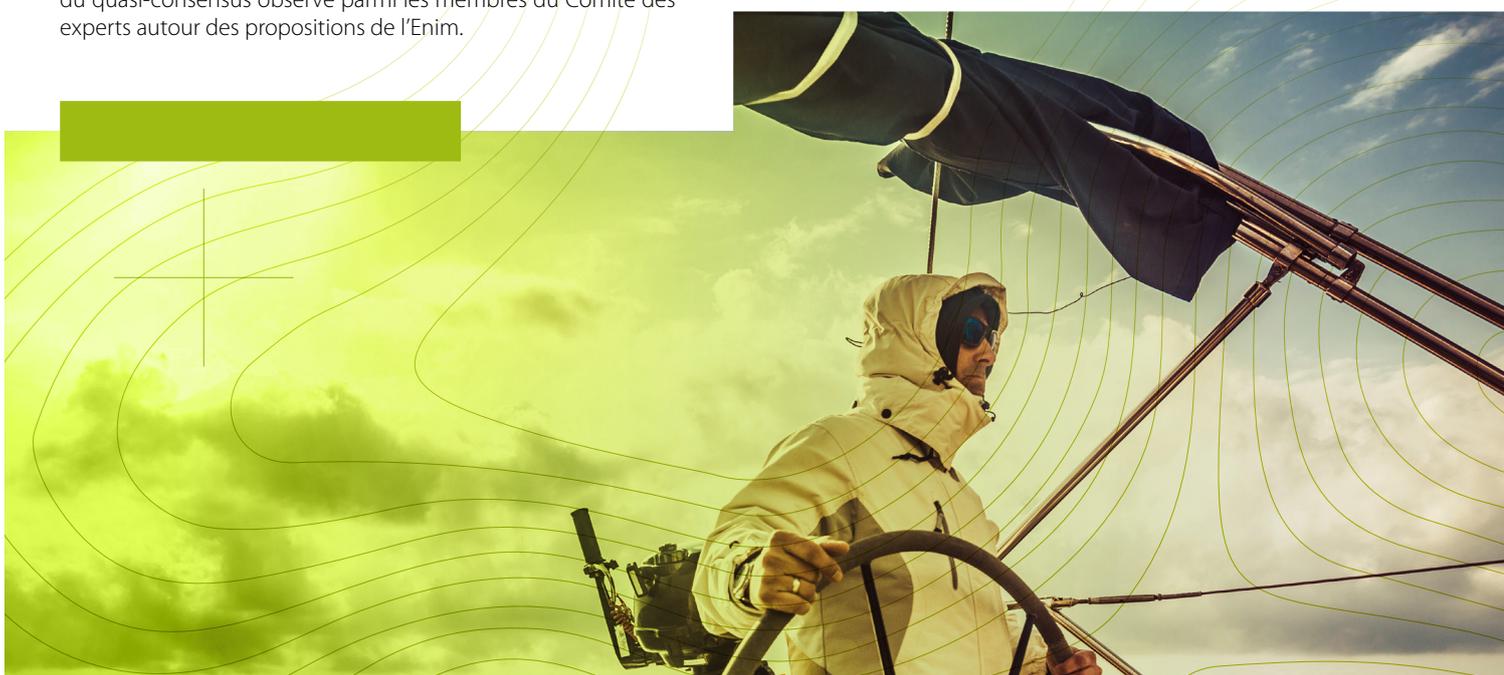
Parallèlement au rapport AT-MP, deux études relatives aux risques professionnels maritimes ont été financées par l'Enim en 2019, permettant ainsi de réaliser des campagnes de prévention auprès des gens de mer :

- l'étude « Chute à la mer », qui a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation en 2019 ;
- l'étude « Blessure aux mains », réalisée en étroite collaboration avec le Service du contrôle médical (SCM) de l'Enim et les médecins des gens de mer, pour laquelle une campagne de sensibilisation verra le jour en 2020.

Chiffres clés 2019

3 Comités d'experts

11 propositions en faveur de la création d'une branche AT-MP prenant en compte les spécificités du secteur maritime



Rénover les actions dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et renforcer les partenariats

La politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim s'inscrit résolument dans la satisfaction des objectifs de la COG 2016-2020, pour une meilleure prise en compte des besoins des bénéficiaires.

SERVICE SOCIAL MARITIME : LA CONFIANCE RENOUVELÉE

Partenaire historique de l'Enim, le Service social maritime (SSM) apporte son soutien à l'Enim dans l'accomplissement de sa mission d'action sanitaire et sociale : accès aux droits des marins (actifs, pensionnés et leurs familles) et soutien d'ordre matériel, psychosocial et professionnel.

En 2019, le SSM a renforcé son ancrage auprès des publics de l'Enim, notamment en les accompagnant dans la création de leur Espace personnel ou de leur Dossier médical partagé, tout en assurant conjointement avec l'Établissement la promotion de ces nouveaux outils numériques.

Eu égard à l'ensemble des activités menées par le SSM, le Conseil d'administration a maintenu la compensation financière pour 2020 au même niveau que celle de 2019. Il s'agit d'un signal fort adressé à ce partenaire essentiel à l'Enim, dans le cadre de la dernière année d'exécution de la convention de partenariat et du lancement des premières réflexions sur la prochaine période contractuelle.

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ACTION SOCIALE

L'Enim a mis en place en 2019 la CESARE (Commission expérimentale d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim), afin de simplifier le traitement des demandes d'aides sociales pour ses publics.

Cette commission expérimentale a permis :

- une mobilisation accrue des services de l'Enim autour de l'action sanitaire et sociale grâce à une approche sociale pluridisciplinaire permettant en particulier de mieux considérer la dimension médicale de l'assuré et ses perspectives de reprise de travail ;

- une évaluation sociale plus complète réalisée par le SSM et la formalisation avec l'assuré d'un plan d'action visant à surmonter ses difficultés ;

- une meilleure formalisation des échanges entre l'Enim et le SSM contribuant à la réduction des délais d'instruction des dossiers des bénéficiaires d'un mois et demi à 15 jours dorénavant.

Fort de ce succès, la création en 2020 de la CASARE (Commission d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim) a été entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 28 novembre 2019.

Chiffre clé 2019

Budget global action sanitaire et sociale

6 136 380 €

« POUR BIEN VIEILLIR » : LES PARTENARIATS INTER-RÉGIMES SE POURSUIVENT

Déployées dans toute la France et instituées avec tous les régimes de sécurité sociale, ces actions aident à améliorer la qualité de vie et à préserver la santé des personnes âgées de 60 à 80 ans.

En 2019, l'Enim a renforcé ses partenariats, notamment avec l'ASEPT* PACA, avec laquelle une convention a été signée en février 2019.

*ASEPT : Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires

RETROSPECTIVE

2018

Prévention des risques professionnels maritimes

- État des lieux par le Comité d'experts sur la prévention, la prise en charge des risques professionnels, l'accidentologie et les spécificités du monde maritime.
- Contractualisation du partenariat entre l'Enim et l'Institut maritime de prévention (IMP), à travers la conclusion d'un marché public pour l'accomplissement des missions suivantes : prestations d'études, de formation, de communication, d'actions de prévention des risques professionnels maritimes et d'accompagnement des entreprises maritimes.

PERSPECTIVES 2020

Action sanitaire et sociale

- Négociation et contractualisation d'un nouveau partenariat avec le SSM.

Actions «Pour Bien Vieillir»

- Signature d'une convention avec l'ASEPT Corse ;
- Poursuite des conventionnements pour étendre les dispositifs à la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, les Hauts-de-France et l'outre-mer ;
- Campagne de sensibilisation « Blessure aux mains ».

Prévention des risques professionnels maritimes

- Négociation avec les autorités de tutelle de la création de la branche AT-MP maritime à l'horizon de la COG 3.

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'EFFICIENCE DU RÉGIME

Poursuivre et renforcer le dispositif de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude

Initiée en 2017, la politique de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude a été renouvelée en profondeur, avec la modernisation des processus et de leur pilotage. L'ensemble des actions menées a contribué à la certification sans réserve, pour la deuxième fois consécutive, des comptes de l'Enim.

MODERNISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le plan de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude mis en œuvre en 2019 a permis de renforcer le pilotage des activités de l'Enim, notamment en professionnalisant le réseau de référents institué en 2018. Ces référents constituent à présent l'interlocuteur privilégié des agents de l'Enim pour toutes les questions relatives aux processus, au contrôle interne, à la lutte contre la fraude et au contrôle de gestion. Parallèlement, la coopération entre les services gestionnaires et comptables s'est modernisée et elle est désormais efficiente.

Ces démarches, auxquelles il convient d'ajouter celle du contrôle de gestion, se complètent dans leur mise en œuvre et sont à présent structurées pour renforcer la capacité de l'Établissement à améliorer la qualité du service rendu à ses bénéficiaires.

MISE EN PLACE DE LA MISSION RGPD

Dans le prolongement de la désignation fin 2018 d'un DPO¹, l'Enim s'est attaché à promouvoir la culture de protection des données et à intégrer les nouveaux principes du RGPD² dans la gestion de ses activités et projets.

L'année 2019 a ainsi permis à l'Établissement de :

- Structurer et organiser la mission RGPD en interne (mise en place d'un réseau d'experts, d'un comité opérationnel...);
- Sensibiliser le personnel face aux enjeux du RGPD, par l'élaboration d'une stratégie de communication adaptée (création de supports d'information, diverses actions de sensibilisation...);
- Organiser la mise en conformité à travers un Plan d'action pluriannuel.

¹DPO = Délégué à la protection des données

²RGPD = Règlement général sur la protection des données



Moderniser la gestion des activités et renforcer la performance de l'organisation de l'établissement

L'Établissement est désormais inscrit dans un cycle d'évolution et de modernisation, qui se poursuit naturellement avec la rénovation du pilotage du contrôle de gestion, la mise en œuvre de la Gestion électronique des documents (GED) et la dématérialisation des processus.

REFONTE DU CONTRÔLE DE GESTION

La rénovation de la fonction de contrôle de gestion, initiée fin 2018, s'inscrit dans le cycle d'évolution et de modernisation de l'Enim. L'enjeu est de permettre aux services de bénéficier d'un regard nouveau sur leurs activités et les moyens d'accomplir leurs missions. Cette démarche s'inscrit en cohérence et en complément du système de management par les processus déployés au sein de l'établissement.

Les actions menées en 2019 ont permis de :

- renforcer la capacité de pilotage de l'établissement en apportant un appui aux services ;
- gagner en visibilité et en fiabilité ;
- favoriser le partage des indicateurs.

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) ET LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS

La dématérialisation des processus et la gestion électronique des documents font partie des projets structurants pour l'Enim. Leur mise en œuvre permet de gagner en productivité afin de répondre aux contraintes budgétaires, tout en améliorant le quotidien des collaborateurs et la qualité de service rendue à nos assurés.

Une trajectoire globale de dématérialisation est en cours par le biais d'un déploiement progressif sur chacun des sites. Outre l'acquisition des différents outils nécessaires à la dématérialisation, il s'agit de s'appuyer sur une étude approfondie des aspects organisationnels et une démarche globale inter-sites, en lien étroit avec les aspects liés à la relation client et la gouvernance des données.

En 2019, plusieurs projets ont ainsi été menés à bien, parmi lesquels la GED pour les dossiers liés aux pensions et le déploiement d'un nouvel outil collaboratif interne.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

Définie en 2019, la politique de sécurité du système d'information (PSSI) établit un ensemble de règles répondant aux objectifs majeurs de sécurité (norme ISO 27002), s'appliquant à l'ensemble des utilisateurs du SI ainsi qu'à toute personne ou organisme extérieur susceptible de se connecter, d'utiliser ou d'intervenir sur le système d'information.

Pour atteindre les objectifs généraux de protection, il a été défini des principes de mise en œuvre regroupés en cinq axes : un système de management de la sécurité conforme aux meilleures pratiques ; une gestion des risques régulière, efficace et proportionnée ; des mesures de sécurité conformes aux meilleures pratiques ; une exploitation et une évolution des SI conformes aux politiques de sécurité ; une mise en œuvre progressive et pragmatique.

Quatre critères de sécurité sont traités :

- **confidentialité** : capacité du système à protéger les informations de toute divulgation non autorisée ;
- **intégrité** : capacité du système à préserver les informations de toute altération, destruction ou modification non autorisée ;
- **disponibilité** : capacité du système à maintenir l'accessibilité aux informations en toute circonstance ainsi que le fonctionnement continu et fiable des applications ;
- **traçabilité** : capacité du système à relever et enregistrer les opérations qui sont effectuées dans un but de restitution ultérieure du déroulement des événements lorsque cela est nécessaire.

PERSPECTIVES 2020

RGPD

- Formalisation de la politique de traitement des données à caractère personnel ;
- Traitement des demandes des ressortissants à la PFS : élaboration des procédures d'exercice des droits, dans le cadre de la mise en place du Serveur Vocal Interactif (SVI).

Contrôle de gestion

- Poser les bases d'une approche prospective des indicateurs et affiner la lecture analytique des ressources RH et informatique allouées aux processus.

Dématérialisation

- GED Diadème pour les dossiers Santé.

Politique de sécurité du système d'information

- Mise en œuvre de nouvelles prestations et services de cyber-sécurité par un partenaire, afin de sécuriser le SI et les réseaux ;
- Déploiement des postes de travail pour le télétravail et le PCA (Plan de continuité des activités).

RETROSPECTIVE

2018

Contrôle interne

et maîtrise des risques

- Certification sans réserve des comptes 2018 de l'Enim ;
- Audit de l'ensemble des traitements informatiques de l'Enim et élaboration du registre obligatoire de traitements.

RGPD

- Désignation d'un DPO à l'Enim le 8 novembre 2018.

Contrôle de gestion

- Lancement de la démarche de refonte du contrôle de gestion.

ASSURER UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES



Une trajectoire des emplois maîtrisée

Pour maintenir son niveau d'activité tout en préparant l'avenir, l'Enim a mené une politique de recrutement volontariste et dans le respect de sa trajectoire des emplois.

En 2019, le domaine de la production et dans une moindre mesure la Sous-direction des systèmes d'information ont été les principaux bénéficiaires des recrutements. Ces derniers se sont largement inscrits dans le cadre des enjeux de la COG 2016-2020 en matière de renforcement des métiers spécifiques de la Sécurité sociale et du développement de la dématérialisation. L'Enim s'inscrit pleinement dans la trajectoire d'optimisation de ses moyens souhaitée par les pouvoirs publics. Cet effort d'optimisation des ressources s'est notamment traduit par de nouvelles pratiques professionnelles ou par des améliorations organisationnelles.

Chiffres clés 2019

43 recrutements dont
32 sur des emplois permanents

301 ETPT consommés
(314 en 2018)

8
agents en provenance
de la sphère Sécurité
sociale recrutés

Le développement des compétences au service des métiers et des agents

Dans un contexte de changement et d'évolution structurelle de l'Enim, les actions de formation ont été renforcées afin de satisfaire plusieurs objectifs :

1. Consolider et adapter les compétences des métiers de la production et des métiers supports :

La mise en place d'un réseau fonctionnel de formateurs internes assure la transmission et le maintien des expertises métiers : nouveaux outils, dématérialisation et pensions, approche processus, etc. En parallèle, l'Enim a renforcé son offre de formation sur des compétences nouvelles et sur le thème de l'acculturation à la protection sociale.

2. Développer les compétences managériales, en particulier pour les primo-encadrants, et de chef de projet en s'appuyant sur l'expertise interne du Département du pilotage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage métier (DPAMOM).

3. Moderniser les outils et le système d'information :

La formation participe activement à l'accompagnement au changement concernant les nouveaux outils, logiciels ou leur évolution (Gestion Relation Client, Gestion Électronique des Documents...), ainsi que les méthodes de travail voulues plus collaboratives dans le cadre de la COG.

4. Accompagner les parcours individuels de professionnalisation et de mobilité :

En parallèle des préparations aux concours et examens et des outils bureautiques, des actions dans divers domaines ont été menées, telles que des parcours professionnalisant sur des prises de poste, menant à l'obtention d'une certification.

5. Maintenir les compétences et acquérir de nouveaux outils de management et d'accompagnement en matière de Qualité de Vie au Travail (QVT) et Responsabilité Sociale des Organisations (RSO),

avec notamment la mise à jour des connaissances des sauveteurs secouristes du travail (SST), équipiers de première intervention (EPI), des membres du CHSCT sur le volet réglementaire et en matière d'habilitations électriques. Parallèlement, des formations « gestion des incivilités et des situations difficiles » et « Parcours Prévention – Risques Psychosociaux » ont appuyé la démarche QVT / prévention des risques psychosociaux de l'Établissement.

Chiffres clés 2019

314
agents en
formation

818
stages suivis

99 %
d'accès à la formation
(+ 5 % par rapport à 2018)

Pour une qualité de vie au travail renouvelée

Le plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) a été orienté notamment vers une meilleure prise en compte de la prévention secondaire et tertiaire. Ainsi :

- l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) s'est traduite par la mise en place d'ateliers d'échanges sur les RPS à partir d'un questionnaire adapté, issu des travaux de l'INRS¹ et de l'ANACT². Les résultats constituent les axes prioritaires de la phase 2 du plan de prévention ;
- un accompagnement par une psychologue du travail a été proposé aux agents qui en éprouvaient le besoin, des groupes d'écoute ont été également mis en place en parallèle du dispositif « Alerter/Agir » conçu pour faciliter la prise en charge la plus en amont possible des situations à risque.

Parallèlement, la prise en charge des agents au titre de la médecine de prévention a été renouvelée par le recours à des prestations extérieures pour chacun des sites de l'Enim, garantissant proximité et réactivité aux agents quant à leur surveillance médicale et le conseil dans l'adaptation de leurs conditions de travail.

En fin d'année, une charte du télétravail a été élaborée, renforçant la possibilité d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle dans la perspective d'une expérimentation au 1^{er} trimestre 2020.

¹INRS = Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

²ANACT = Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail



Le maintien d'un dialogue social de qualité

Les instances sociales constituent des temps d'échange privilégiés, avec les organisations syndicales représentatives, sur tous les projets de l'établissement.

Au-delà des rendez-vous institutionnels que sont les Comités Techniques (CT) et les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et qui se sont tenus trimestriellement, des rencontres informelles avec les représentants du personnel sont organisées tout au long de l'année pour rester à l'écoute des préoccupations des agents et répondre aux interrogations sur les évolutions en cours.

Politique immobilière et RSO

Reposant sur des modalités de gouvernance renouvelées et sur une méthodologie renforcée, le second Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Enim a consisté en un diagnostic précis du parc immobilier actuel et des besoins de l'établissement. Son volet stratégique s'articule autour des axes d'évolution et leviers identifiés dans la COG 2016-2020 et de son cadrage budgétaire. Il repose par ailleurs sur le respect des orientations fixées par la politique immobilière de l'État (PIE).

SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Le SPSI a consisté à assurer une gestion active du patrimoine immobilier de l'Enim à travers notamment :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique d'optimisation de l'occupation des surfaces et du coût en lien avec les évolutions des effectifs, les transferts de certaines activités à des partenaires et la mise à disposition de locaux à d'autres acteurs de la protection sociale dès lors que leurs caractéristiques techniques le permettent, en particulier sur le site de Paimpol ;
- la prise en compte des impératifs de qualité de vie et de bien-être au travail de même que l'amélioration des performances du parc immobilier dans le cadre de la transformation numérique et d'une responsabilité sociétale de l'organisation renforcée ;
- la cession des biens immobiliers ne répondant plus aux missions et besoins de l'établissement. L'année 2019 a ainsi vu la concrétisation des ventes de l'Hôtel des Gens de Mer de Concarneau et d'appartements à Boulogne-sur-Mer.

FOCUS RSO À L'ENIM

Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) achevé au 1^{er} semestre 2019 a mis en exergue des préconisations relatives aux déplacements des agents en mission et dans le cadre de leurs trajets domicile / travail, poste majeur d'émission de gaz à effet de serre. Liées notamment au projet de dématérialisation

des processus (éditique égrenée, GED, signature et parapheur électroniques...), ces préconisations reposent également sur la mise en place de mesures incitatives à destination des personnels (indemnité kilométrique vélo, télétravail). Pour aller plus loin dans la recherche de réduction de l'impact des déplacements des personnels, l'Enim a engagé la réalisation de son plan de mobilité sur ses 4 sites principaux, dont le volet diagnostic a été présenté au 1^{er} trimestre 2020.



PERSPECTIVES 2020

Trajectoire des emplois maîtrisée

- Maintien de l'objectif fin de COG : 293 ETPT ;
- Poursuite de dialogue RH avec les sous-directions pour favoriser une GPEC* ;
- Mobilités internes favorisées pour une gestion dynamique des ressources.

Qualité de vie au travail

- Mise en place d'un dispositif pérenne d'accompagnement psychologique ;
- Consolidation du réseau des assistants de prévention ;
- Déploiement du télétravail ;
- Poursuite du développement de l'ergonomie des postes de travail.

Politique immobilière et RSO

- Expérimentation du télétravail ;
- Vente du foyer logement de Saint-Quay-Portrieux.

* GPEC = gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

RETROSPECTIVE

2018

Développement des compétences

- Cours de professionnalisation menant à l'assermentation des acteurs de la lutte contre la fraude (retraite) ;
- Formations « Comprendre le risque professionnel » dispensées à l'équipe projet pour accompagner une réflexion sur la création d'une branche AT-MP et « Comprendre la protection sociale » proposée à tous les agents ;
- Formations sur les nouvelles méthodes de travail voulues par la COG 2016-2020 concernant notamment les leviers de la transformation numérique (GED, archivage électronique, dématérialisation).

Politique immobilière et RSO

- Finalisation du second SPSI de l'Enim.

The background of the page is a vibrant, monochromatic blue underwater scene. It features numerous small, dark bubbles rising from the bottom, and soft, ethereal light rays filtering down from the surface. The overall atmosphere is serene and dynamic. The title text is centered and framed by two horizontal white lines.

CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS COG

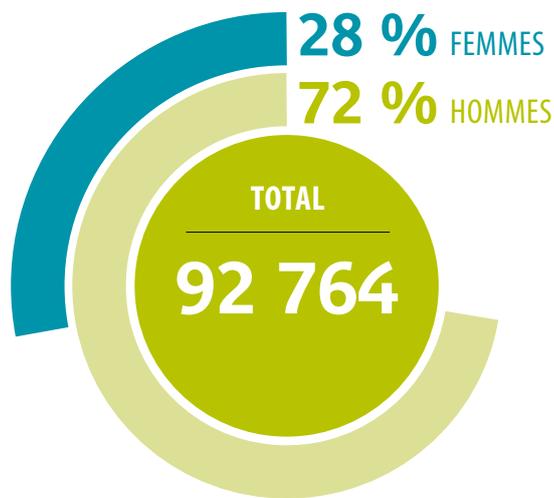
Nombre d'affiliés maladie en décembre 2019



* Dont 8 417 ayants droit de moins de 18 ans, soit 9%

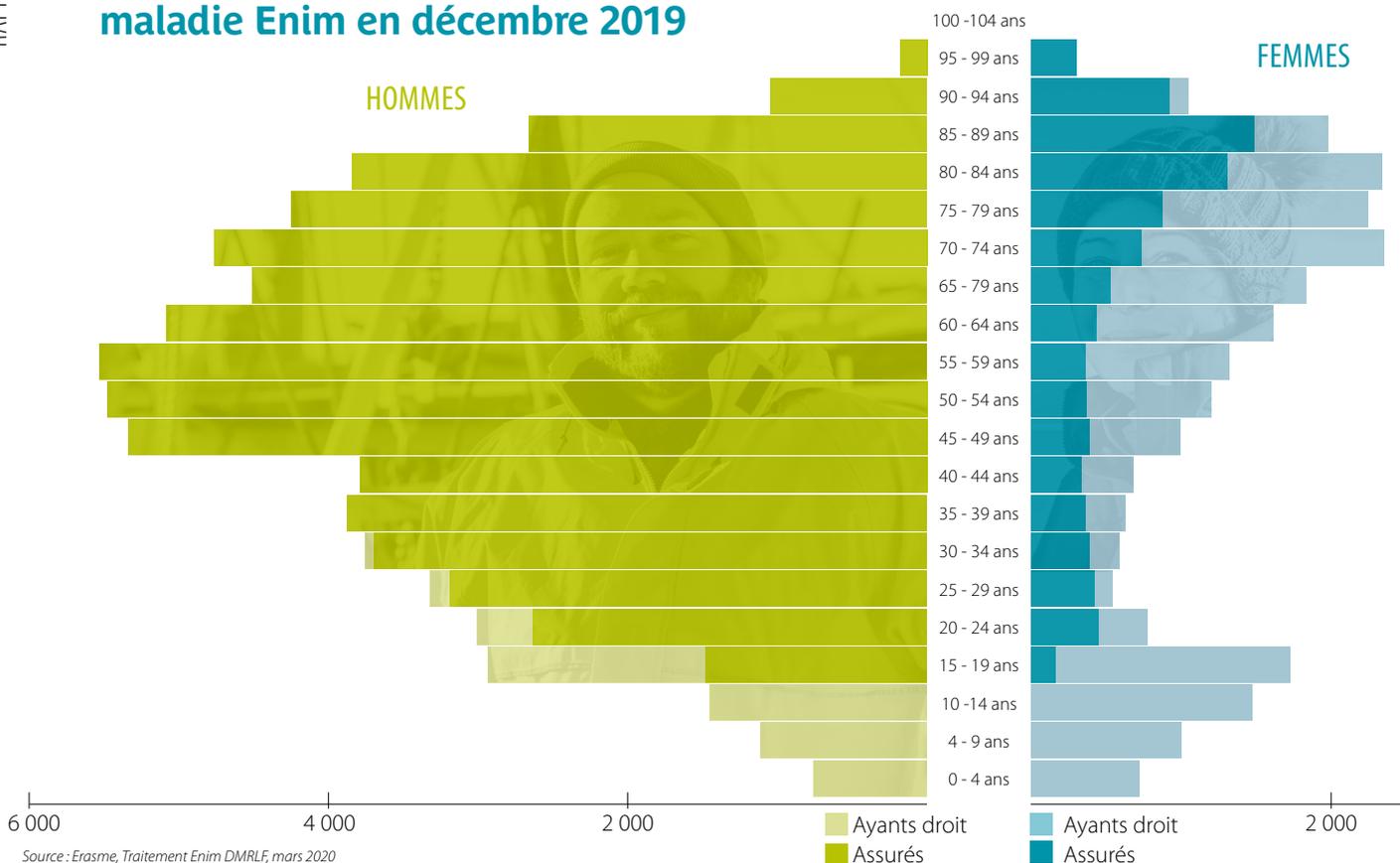
Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020

Proportion des affiliés maladie par sexe en décembre 2019



Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020

Pyramide des âges des affiliés maladie Enim en décembre 2019



Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, mars 2020

Répartition des consommateurs et des affiliés de décembre 2019

	ASSURÉS	AYANTS DROIT	TOTAL
NOMBRE	62 708	17 117	79 825
PROPORTION SUR LES CONSOMMANTS	79 %	21 %	100 %
PROPORTION SUR LES AFFILIÉS	94 %	66 %	86 %

Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020



Dépenses de santé par type de prestations

PRESTATIONS LÉGALES	2018	2019	VARIATION 2018-2019	
Maladie-Maternité	374 364 K€	354 209 K€	-20 155 K€	-5,38 %
Prestations exécutées en ville	180 894 K€	168 402 K€	-12 492 K€	-6,91 %
Prestations en nature	168 590 K€	157 436 K€	-11 154 K€	-6,62 %
Prestations en espèces	12 304 K€	10 966 K€	-1 338 K€	-10,88 %
Prestations exécutées en établissements	193 470 K€	185 807 K€	-7 663 K€	-3,96 %
Établissements sanitaires publics	128 370 K€	121 686 K€	-6 684 K€	-5,21 %
Établissements médico-sociaux	31 666 K€	32 764 K€	1 098 K€	3,47 %
Cliniques privées	33 434 K€	31 357 K€	-2 077 K€	-6,21 %
AT-MP	58 131 K€	57 105 K€	-1 026 K€	-1,76 %
Prestations d'incapacité temporaire	9 568 K€	9 122 K€	-445 K€	-4,65 %
Prestations exécutées en ville	8 507 K€	8 145 K€	-362 K€	-4,26 %
Prestations en nature	1 137 K€	1 027 K€	-110 K€	-9,64 %
Prestations en espèces	7 370 K€	7 118 K€	-252 K€	-3,43 %
Prestations exécutées en établissements	1 060 K€	977 K€	-83 K€	-7,85 %
Établissements sanitaires publics	826 K€	740 K€	-86 K€	-10,39 %
Établissements médico-sociaux	0 K€	3 K€	3 K€	
Cliniques privées	234 K€	234 K€	0 K€	0,06 %
Prestations d'incapacité permanente	48 563 K€	47 983 K€	-580 K€	-1,19 %
Total	432 495 K€	411 314 K€	-21 181 K€	-4,90 %

Source : Enim Compte financier, avril 2020

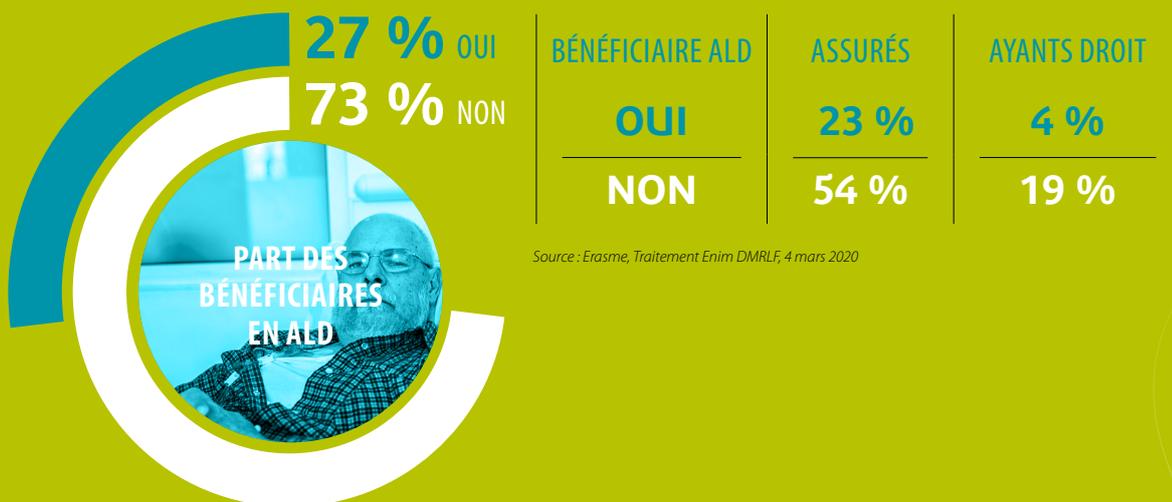
Répartition des feuilles de soins électroniques (FSE) et papier (FSP)

FSP	3 %	97 079
FSE	97 %	2 680 726

Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020

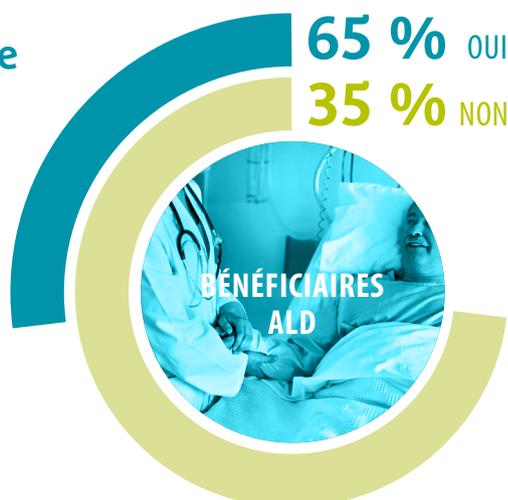


Part des bénéficiaires en affection longue durée (ALD) parmi les affiliés en décembre 2019



Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020

Part des ALD dans les prestations en nature servies des affiliés de décembre 2019



Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, 4 mars 2020





Bénéficiaires de la
Couverture maladie
universelle
complémentaire (CMU-C)

1 622

BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C
FIN NOVEMBRE 2019

Source : Erasme, Traitement Enim DMRLF, fin novembre 2019

Répartition du nombre de pensions et pensionnés d'invalidité en décembre 2019

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
NOMBRE DE PENSIONNÉS	5 375	2 424	7 797
NOMBRE DE PENSIONS	6 680	2 426	9 106

La somme droit direct + dérivé est différente du total car certains pensionnés d'invalidité perçoivent les 2 types de droit.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020

Répartition du nombre d'actifs et de pensionnés en décembre 2019

Source : D-SID Lignes de services et Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020

ACTIFS
30 302

PENSIONNÉS
112 117

DE RETRAITE
109 423

D'INVALIDITÉ
7 797

La somme est différente du total car certains pensionnés perçoivent simultanément des pensions de retraite et d'invalidité.



Répartition du nombre de retraités selon le sexe en décembre 2019

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020

Répartition du nombre de retraites par type de droit

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
STOCK	66 853	43 131	109 984
FLUX*	2 184	1 996	4 180

* Seules les pensions concédées en 2019 qui ont perçu un versement mensuel en 2019 sont dénombrées.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

Répartition du nombre de pensions de coordination par type de droit



* Seules les pensions concédées en 2019 qui ont perçu un versement mensuel en 2019 sont dénombrées.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

Rapport démographique en décembre 2019

NOMBRE DE COTISANTS

NOMBRE DE RETRAITÉS DE DROITS PROPRE ET DÉRIVÉ

0,28

COTISANT POUR 1 PENSIONNÉ

Répartition du nombre de retraités par type de droit



* Seules les pensions concédées en 2019 qui ont perçu un versement mensuel en 2019 sont dénombrées.

À noter : la somme droit direct + droit dérivé est différente du total car certains retraités perçoivent les 2 types de droit.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

Montants bruts des retraites servies selon le type de droit en 2019

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
MONTANT BRUT TOTAL* EN DÉCEMBRE	62,5 M€	21,7 M€	84,2 M€
MONTANT BRUT TOTAL* EN 2019	756,7 M€	262,2 M€	1 018,9 M€

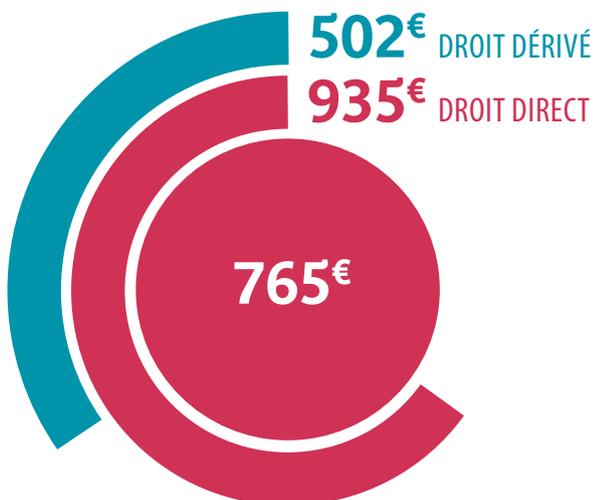
* Les versements d'arrérages ne sont pas comptabilisés.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

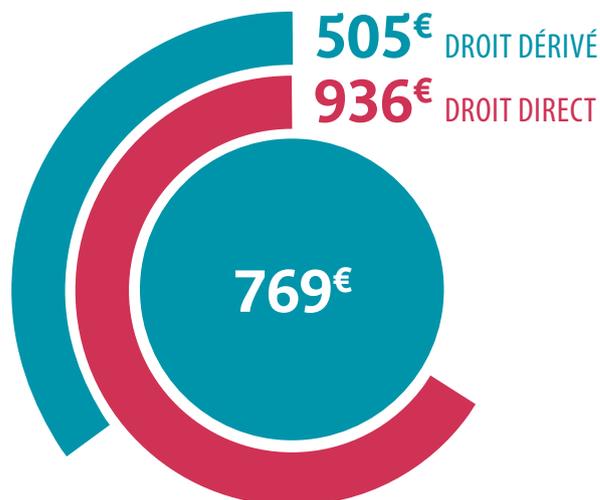


Montants moyens des retraites servies par type de droit en décembre 2019

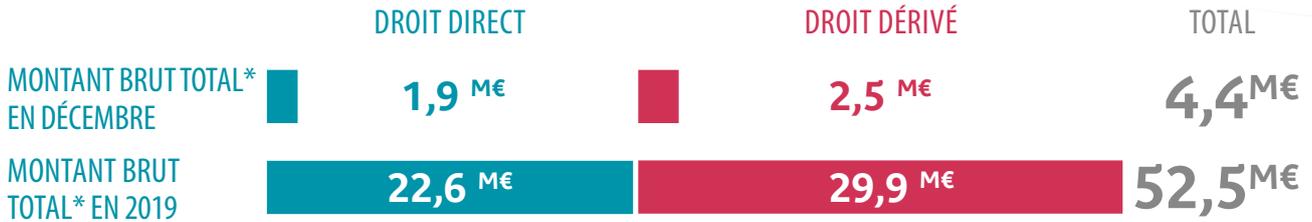
MONTANT BRUT MOYEN PAR PENSION DE RETRAITE



MONTANT BRUT MOYEN PAR RETRAITÉ



Montants des pensions d'invalidité servies par type de droit en 2019



* Les versements d'arrérages ne sont pas comptabilisés.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

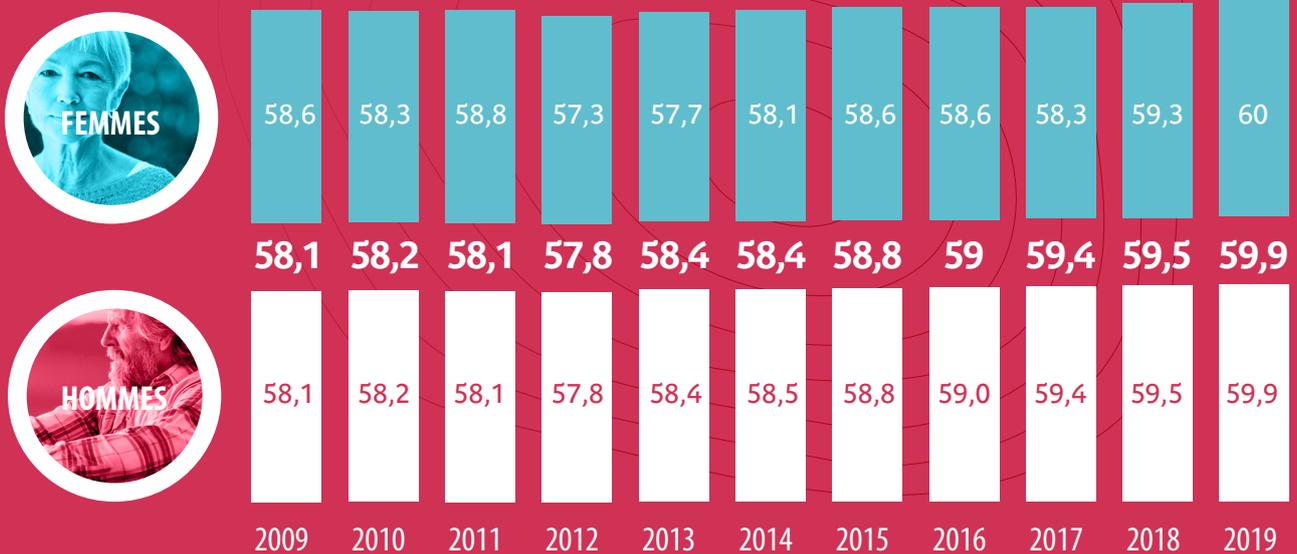
Âge moyen de départ à la retraite



* Seules les pensions concédées en 2019 qui ont perçu un versement mensuel en 2019 sont dénombrées.

Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, avril 2020.

Âge moyen de départ à la retraite (droit direct) par année de concession



Source : D-SID Penhir, Traitement Enim DMRLF, juin 2020

Nombre d'employeurs en 2019



98 %
EN DÉCOMPTÉ TRIMESTRIEL
AUTOMATISÉ (DTA),
REPRÉSENTANT 66 %
DES MARINS ACTIFS EN 2019

2 % EN DÉCLARATION
MENSUELLE INFORMATISÉE
DE SERVICES ET DE TAXES
REPRÉSENTANT 37 %
DES MARINS ACTIFS EN 2019

Définitions

DTA : Le décompte trimestriel automatisé (DTA) est un mode de déclaration sociale où les services des marins sont déclarés trimestriellement auprès des administrations de l'État chargées de la mer. Le montant des charges est calculé par l'Enim et fait l'objet d'un titre de perception.

DMIST : La déclaration mensuelle informatisée de services et de taxes (DMIST) est une déclaration sociale couplée au logiciel de paie des employeurs. Sa production est mensuelle et le paiement des charges est simultané.

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim CCMA et DMRLF, mai 2019

Un marin peut être actif au cours de l'année chez les employeurs qui cotisent en DTA ou chez les employeurs qui cotisent en DMIST. C'est pourquoi la somme de la part des marins ayant été actifs chez les employeurs en DMIST et en DTA est supérieure à 100.

Répartition des employeurs 2019 par secteur d'activité



Plus de 60 % des employeurs ont été actifs au moins une fois à la pêche en 2019.

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim DMRLF, mai 2019

Recouvrement

Montant de
cotisations
à recouvrer

156,6 M€
(ÉMISSIONS 2019)

Montant de
cotisations
recouvrées

159,82 M€
(RECOUVREMENT RÉALISÉ EN
2019, SUR TITRES TOUS EXERCICES
CONFONDUS)

Taux de
recouvrement
des cotisations

99,14 % (TAUX COG
- TAUX DE RECOUVREMENT AU
31/12/2019 DES COTISATIONS
ÉMISES EN 2018)

Nature des prestations

Aides en lien avec l'accident, la maladie, la maternité	2 162 339 €
Secours maladie hors navigation (2019 fusion des deux secours)	0 €
Secours accident et maladie professionnelle	25 142 €
Indemnités maternité et complément de ressources	1 067 420 €
Fournitures et prestations supplémentaires	59 496 €
Secours exceptionnel en raison de la prescription de l'action en faute inexcusable de l'employeur	1 010 281 €
Aides favorisant le maintien à domicile	2 058 933 €
Aides aux personnes âgées	1 781 945 €
Aide ménagère aux actifs	15 033 €
Aide ménagère aux familles (arrêt en 2016)	0 €
Aides au titre du handicap	9 839 €
Aides en lien avec le décès	252 116 €
Aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	11 882 €
Autres aides (arrêt en 2017)	0 €
TOTAL ACTIONS INDIVIDUELLES	4 495 109 €
Dépenses auprès des partenaires	1 626 592 €
Service social maritime	1 250 362 €
Institut maritime de prévention	376 230 €
Dépenses de prévention	318 036 €
Diverses associations	14 679 €
Subventions préventions	77 417 €
Prévention maladie	303 357 €
TOTAL ACTIONS COLLECTIVES	1 944 628 €
TOTAL BUDGET DÉPENSE	6 136 380 €

Invitations Bien Vieillir 2019

NOMBRE TOTAL D'INVITATIONS EXPÉDIÉES

18 358

NORMANDIE **8 609**
 BRETAGNE **3 005**
 PAYS DE LA LOIRE **2 551**
 LIMOUSIN POITOU-CHARENTES **1 432**
 PACA **2 761**

Nombre de bénéficiaires des aides individuelles en 2019 : 4 595



AIDES AU MAINTIEN À DOMICILE
2 434



AIDES PERSONNES HANDICAPÉES
5



AIDES SUITE À UN DÉCÈS
209



AIDES EN LIEN AVEC L'ARRÊT DE TRAVAIL, LA MALADIE, LA MATERNITÉ
1 947

Le Service du contrôle médical (SCM) de l'Enim est organisé afin d'assurer un maillage du territoire métropolitain, nécessaire au contrôle de la justification des prestations servies à ses ressortissants.

Dans le cadre de ses missions, il contrôle les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, la bonne application de la tarification des actes et prestations des professionnels de santé, ainsi que leur activité.

L'action du SCM reste stable avec 50 000* avis donnés en 2019, son objectif constant étant d'améliorer sa qualité de service. À ce titre, la démarche d'amélioration de la qualité des avis s'inscrit également dans la poursuite du déploiement d'un plan de contrôle interne en tenant compte des spécificités du service.

En 2019 a été mise en place l'application « protocole de soins électronique » (PSE) qui permet aux médecins traitants de rédiger en ligne les protocoles ALD de leurs patients et de prendre connaissance rapidement de l'avis du service médical.

Le Conseil de santé (spécificité de l'Enim) est chargé de donner un avis sur le caractère professionnel des maladies et accidents des marins et des gens de mer et sur toute autre question qui peut lui être soumise.

En 2019, le Conseil de santé s'est réuni 6 fois pour examiner 76 dossiers.

50 000*

AVIS DONNÉS EN 2019 DONT PLUS DE 21 000 SUITE À DES EXAMENS SUR PIÈCES OU SUR PERSONNES (2213), DONT :

283
DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE,

101
INSTRUCTIONS DE PENSIONS D'INVALIDITÉ,

8 404
DEMANDES D'EXONÉRATION DU TICKET MODÉRATEUR, (ALD liste, hors liste, polyopathie, stérilité) dont 4725 en admission.

6 066
AVIS SUR ARRÊTS DE TRAVAIL.

* Au surplus, le nombre d'avis rendu est une estimation des traitements médicaux et administratifs traités par le SCM non tracés dans l'outil Hippocrate (certains avis sur arrêts de travail et accords préalables, fiches colloque AT-MP, fiches de liaison administrative, certains dossiers de recours contre tiers, etc.) Cette estimation tient compte du volume de liquidation des FSE et FSP.



Nombre d'avis donnés sur arrêts par le SCM (en métropole et hors accident du travail ou maladie cours navigation inférieurs à 30 jours)

RISQUE	SAINT-MALO & MARSEILLE	LORIENT & BORDEAUX	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Maladie	2361	1843	4160	4204
Accident travail	716	580	1164	1296
Maladie cours navigation	234	133	397	367
Maladie professionnelle	54	55	91	109
Rechute ATM	37	32	79	69
Rechute MP	9	12	14	21
TOTAL	3 411	2 655	5 905	6 066

Lutte contre la fraude

Montant des préjudices fautifs constatés⁽¹⁾ sur l'année précédente en euros **278 720 €**

Montant des préjudices frauduleux évités⁽²⁾ sur l'année précédente en euros **689 892 €**

Montant des préjudices frauduleux détectés⁽³⁾ sur l'année précédente en euros **968 612 €**

Nombre de dossiers de fraude **24**

Taux de recouvrement

(TAUX AU 31/12/19 SUR CRÉANCES FRAUDES ÉMISES EN 2018)



(1) Montant des préjudices fautifs constatés : montants des indus qualifiés de frauduleux par la Directrice de l'Enim et comptabilisés comme tels conformément à l'instruction n°D.2012/11927 du 26/12/2012 de la Direction de la sécurité sociale relative aux règles de comptabilisation des indus frauduleux dans les régimes obligatoires de base.

(2) Montant des fraudes évitées : préjudice que l'Établissement aurait subi si la fraude n'avait pas été découverte. Le calcul prend en compte la date de la découverte du préjudice et la durée pendant laquelle la personne fautive aurait bénéficié de la prestation concernée si la fraude n'avait pas été découverte.

(3) Montant des fraudes détectées : il comprend le montant des fraudes constatées et évitées résultant des dossiers qualifiés de frauduleux par la Directrice de l'Établissement.

Contentieux

Le contentieux « Recours contre tiers » (RCT), amiable et judiciaire

459 DOSSIERS EN COURS :

- amiables : 368 dossiers en cours au 31/12/2019 ;
- judiciaires : 91 dossiers en cours au 31/12/2019.

MONTANT DU RECOUVREMENT POUR LE RCT :

1 810 000 €

Le contentieux général

90 DOSSIERS OUVERTS EN 2019 ;
105 LITIGES RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION DES BRANCHES MALADIE ET VIEILLESSE/FIE ont permis de reconnaître le bien-fondé des décisions de l'Enim en particulier en matière de reconnaissance en maladie professionnelle, AVM et bénéfice du doublement durée de services.

La Faute inexcusable de l'employeur (FIE)

70 DOSSIERS EN COURS RELATIFS A LA FIE AU TITRE DE 2019 :

12 DOSSIERS OUVERTS EN 2019 ;

33 DÉCISIONS RENDUES, DONT 13 FIE RECONNUES ET 12 NON RECONNUES (DES SURSIS À STATUER ONT ÉGALEMENT ÉTÉ PRONONCÉS).

FRAUDE : 24 DOSSIERS EN COURS AU 31/12/2019 DONT 3 DOSSIERS TERMINÉS EN 2019

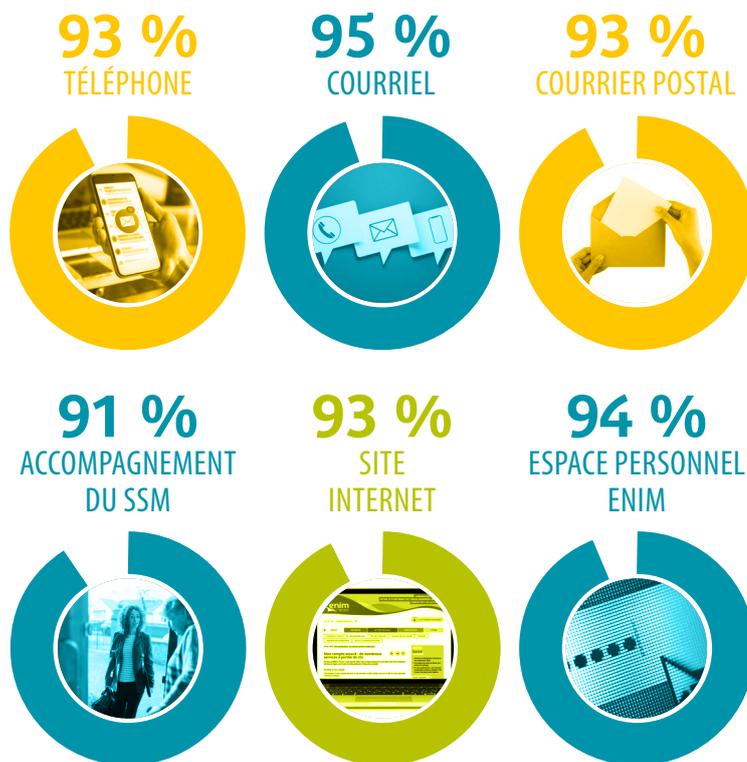
Maladie

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires*



* Marins actifs et Pensionnés (AVM ou RPM) de droit direct

Taux de satisfaction des bénéficiaires par mode de contact



Source : enquête de satisfaction menée par Cohda en novembre 2019

Taux d'appels aboutis

57 173 appels servis
sur 64 456 appels reçus
soit **88,7 %**

Délai moyen de traitement des feuilles de soins électroniques

2,9 JOURS

Délai moyen de traitement des indemnités journalières (IJ)

35,5 JOURS
DÉLAI MOYEN DE RÈGLEMENT DE LA 1^{ÈRE} IJ EN MHN

Charges de gestion (coût de gestion par bénéficiaires consommant)

16 090 K€
POUR
92 999
BÉNÉFICIAIRES MALADIE

SOIT
173 €
PAR BÉNÉFICIAIRE

Vieillesse

Taux de satisfaction globale
des pensionnés



Taux de satisfaction
par téléphone des pensionnés



Taux d'appels aboutis

54 256 appels servis
sur 78 653 appels reçus
soit 69%

Taux de liquidation dans les délais :

Droit propre 93,4%

Droit dérivé 95,6%

Charges de gestion
(coût de gestion par
unité d'œuvre
pondérée)

7 457 K€

POUR 109 984 PENSIONS
SOIT 68 € PAR PENSIONNÉ

Employeurs



93%

TAUX DE SATISFACTION
GLOBALE DES
EMPLOYEURS

Taux
de formation
des agents

NOMBRE MOYEN D'HEURES
PAR AGENT FORMÉ

21,7h



99%

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

Transverse

Taux d'insertion des agents RQTH*

Au 01/01/2019 : 32 agents bénéficient de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés, sur un effectif physique rémunéré total de 325 agents, soit un taux de 9,84% .

* RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Taux d'évolution de la consommation d'énergie (Kilowatt heure)

CONSOMMATION ELECTRICITÉ + GAZ 2019 (1 612 413 KWH)

CONSOMMATION ELECTRICITÉ + GAZ 2018 (1 487 423 KWH)

= + 124 990 ENTRE 2018 ET 2019

↑ 8,40%

Productivité : nombre d'assurés (maladie et vieillesse) par ETPT*

VIELLESSE

1 057 pensions liquidées
en décembre

104 ETPT soit un ratio de
10 pensionnés par ETPT

MALADIE

92 999 bénéficiaires

191 ETPT soit un ratio de
87 bénéficiaires par ETPT

* ETPT = équivalent temps plein travaillé

Taux de mutualisation des achats avec l'UGAP

MAINTENANCE DES BÂTIMENTS **68%**

FOURNITURES ADMINISTRATIVES
ET PETIT MOBILIER **44%**

MOBILIER DE BUREAU SUPÉRIEUR À 500€ **10%**

ACHAT DE VÉHICULE **100%**

LOCATION DE VÉHICULES **22%**

AUTRES SERVICES **38%**



FINANCEMENT

Les dépenses: 1 553 M€

Les charges de la branche « vieillesse » s'élèvent à 1 041 M€ (contre 1 058 M€ en 2018). Elles sont inférieures de 15 M€ à celles de l'exercice précédent.

Les pensions de retraites s'élèvent à 1 018,1 M€ contre 1 035,4 M€ en 2018. Cette diminution est corrélée essentiellement à la démographie du régime. Le nombre de pensions s'établissait en fin d'année 2019 à 109 984 contre 111 319 fin 2018.

Les autres charges (hors provisions) correspondent notamment aux prestations d'action sanitaire et sociale en faveur des affiliés (3,29 M€).

Les dépenses administratives dédiées à la branche «vieillesse» représentent 11,1 M€, soit 1% du budget, dont 6,8 M€ au titre des dépenses de personnel.

Les charges de la branche « maladie » et AT-MP s'élèvent à 511 M€ contre 547 M€ en 2018. Les prestations légales (maladie, maternité, incapacité temporaire) sont en baisse à 363,3 M€ alors qu'elles s'élevaient à 384 M€ en 2018.

Les prestations d'incapacité permanente représentent 53,2 M€ (54,4 M€ en 2018).

Parmi les autres dépenses, celles relatives aux prestations d'action sanitaire et sociale en faveur des affiliés s'élèvent à 3,2 M€ (contre 2,5 M€ en 2018). Les dépenses administratives dédiées à la branche «maladie» représentent 20,3 M€, dont 12,6 M€ au titre des dépenses de personnel.

Les produits: 1 570 M€

Les cotisations émises représentent 156,6 M€ mais lorsque la régularisation liée à la mise en œuvre de la réduction des 6 points d'assurance maladie (en compensation de la disparition du CICE) sera effective, cela devrait ramener leur montant autour de 138,8 M€.

Les autres produits sont notamment les compensations d'exonérations de cotisations (49,7 M€), la compensation généralisée vieillesse (75 M€), les remboursements de CSG (40,4 M€), du Fonds de

Solidarité Vieillesse (2,9 M€), la CNSA (31,5 M€) et le congé paternité (419 k€).

La subvention versée par l'État au titre de la branche « vieillesse » s'est élevée en 2019 à 825,6 M€.

La contribution d'équilibre versée par la CNAM s'élève à 365,5 M€ pour la branche «maladie» et l'activité «AT-MP». La branche «Vieillesse» présente un excédent de 17,3 M€.

Les investissements: 2,7 M€

Les travaux immobiliers réalisés en 2019 ont porté sur la rénovation intérieure des locaux des centres de prestations bretons, la pérennité des ouvrages, la sécurité des personnes et des biens, l'adaptation des locaux à l'usage, avec un souci constant en terme de qualité de vie au travail. Il s'agissait, entre autres, de poursuivre le réaménagement des locaux et la création d'espaces plus fonctionnels.

Les investissements informatiques ont porté sur l'évolution de la taxation, la rationalisation du système d'information, les adaptations du logiciel dédié à l'action sanitaire et sociale, l'espace personnel, mais également sur le renouvellement de licences, le remplacement de baies et la dématérialisation.

Budget COG au titre de l'année 2019

PERSONNEL	19 926 860 €
FONCTIONNEMENT	7 072 063 €
INVESTISSEMENT	4 601 534 €

Budget exécuté au titre de l'année 2019

PERSONNEL	19 445 356,90 €
FONCTIONNEMENT	8 013 970,90 €
INVESTISSEMENT	2 737 830,81 €

Nombre d'ETP

ETP MOYENS ANNUELS RÉMUNÉRÉS : **294,9**

Taux de couverture des pensions par les cotisations



Subvention de l'État
825 598 720 €*

Fonds de roulement
102 344 551 €

Niveau des réserves
100 246 083 €

Résultat comptable
+ 17 392 123,80 €

*Subvention de l'État : le chiffre indiqué correspond à l'intégralité de la subvention de la DAM au titre du Programme 197 (Vieillesse), Subvention pour Compensation du Service Public incluse.

Recettes *

COTISATIONS	138 293 629,69 €
COTISATIONS PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT	49 674 738,15 €
CSG	40 405 047,29 €
CNSA	31 582 086,84 €

*Vieillesse et maladie

- AC** : Agence comptable
- ACOSS** : Agence centrale des organismes de sécurité sociale
- ACS** : Aide au paiement d'une complémentaire santé
- ADF** : Armateurs de France
- ALD** : Affection longue durée
- ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
- APERMA** : Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime
- ASEPT** : Associations de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires
- AT-MP** : Accidents du travail et maladies professionnelles
- AVM** : Assurance vieillesse des marins
- BEGES** : Bilan des émissions de gaz à effet de serre
- CA** : Conseil d'administration
- CAC** : Commissaires aux comptes
- CAFAT** : Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie
- CASARE** : Commission d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim
- CESARE** : Commission expérimentale d'action sociale pour les ressortissants de l'Enim
- CFDT** : Confédération française démocratique du travail
- CFTC** : Confédération française des travailleurs chrétiens
- CGEDD** : Conseil général de l'environnement et du développement durable
- CGT** : Confédération générale du travail
- CHSCT** : Comité hygiène, sécurité et conditions de travail
- CICE** : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- CMU-C** : Couverture maladie universelle complémentaire
- CNAM** : Caisse nationale d'assurance maladie
- CNPMEM** : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
- CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CNSE** : Caisse nationale des soins à l'étranger
- COG** : Convention d'objectifs et de gestion
- COM** : Collectivités d'outre-mer
- CPA** : Centre des pensions et des archives
- CPI** : Comité des parties intéressées au fonctionnement de l'Enim
- CPM** : Centres de prestations maladie
- CPS** : Caisse de prévoyance sociale de Polynésie
- CSG** : Contribution sociale généralisée
- CSGM** : Conseil supérieur des gens de mer
- CSMM** : Conseil supérieur de la marine marchande
- CSS** : Complémentaire santé solidaire
- CT** : Comité technique
- DAM** : Direction des affaires maritimes
- DD** : Droits dérivés
- DGFIP** : Direction générale des finances publiques
- DMIST** : Déclaration mensuelle informatisée de services et de taxes
- DMP** : Dossier médical partagé
- DMRLF** : Département de la maîtrise des risques et de la lutte contre la fraude
- DOM** : Départements d'outre-mer
- DP** : Droits propres
- DPAE** : Déclaration préalable à l'embauche
- DPAMOM** : Département du pilotage et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage métier
- DPO** : Délégué à la protection des données
- DRI** : Demande de retraite inter-régimes
- DSN** : Déclaration sociale nominative
- DSP** : Département solidarité et prévention
- DSS** : Direction de la sécurité sociale
- DTA** : Décompte trimestriel automatisé
- EN3S** : École nationale supérieure de la sécurité sociale
- EPA** : Établissement public administratif
- EPI** : Équipiers de première intervention
- ETP** : Équivalent temps plein
- ETPT** : Équivalent temps plein travaillé

FEETS-FO : Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services – Force ouvrière

FIE : Faute inexcusable de l'employeur

FNPMM : Fédération nationale des pensionnés de la marine marchande (commerce et pêche)

FSE : Feuille de soins électronique

FSP : Feuille de soins papier

GASPE : Groupement des armateurs de services publics maritimes de passage d'eau

GED : Gestion électronique des documents

GIP-MDS : Groupement d'intérêt public Modernisation des Déclarations Sociales

GIP-UR : Groupement d'intérêt public Union Retraite

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GRC : Gestion de la relation client

HCRR : Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites

IMP : Institut maritime de prévention

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LFSS : Loi de financement de la sécurité sociale

LM2A : Liaisons médico-administratives automatisées

MCPC : Mission de conciliation et de pré-contentieux

MTEs : Ministère de la transition écologique et solidaire

NIR : Numéro d'inscription au répertoire, plus communément appelé numéro de sécurité sociale

OSS : Organisme de sécurité sociale

PASRAU : Prélèvement à la source pour les revenus autres

PCA : Plan de continuité des activités

PE : Prestations en espèces

PFS : Plateforme de services

PIE : Politique immobilière de l'État

PN : Prestations en nature

PSE : Protocole de soins électronique

QVT : Qualité de vie au travail

RAPO : Recours administratif préalable obligatoire

RCT : Recours contre tiers

RGPD : Règlement général sur la protection des données

RPM : Régime de prévoyance des marins

RPS : Risques psycho-sociaux

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RSO : Responsabilité sociétale des organisations

SCM : Service du contrôle médical

SDAJ : Sous-direction des affaires juridiques

SDPO : Sous-direction de la production et des opérations

SDSI : Sous-direction des systèmes d'information

SG : Secrétariat général

SI : Système d'information

SIRET : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire

SNCNMM – CFE CGC : Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande – Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres

SNEC : Syndicat national des employeurs de la conchyliculture

SPSI : schéma pluriannuel de stratégie immobilière

SSTM : Service de santé des gens de mer

SSM : Service social maritime

SST : Sauveteur secouriste du travail

SUR : Système universel de retraite

SVI : Serveur vocal interactif

UAPF : Union des armateurs à la pêche de France

UCANSS : Union des caisses nationales de sécurité sociale

UCR-CGT : Union confédérale des retraités

UFM-CFDT : Union fédérale maritime

UGAP : Union des groupements d'achat public

URSSAF : Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE L'ENIM

4, avenue Éric Tabarly - 17183 Périgny Cedex

Directrice de la publication : Mme Malika ANGER

Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport.

Maquette : RC2C

Impression : Imprimerie rochelaise. Cet imprimé est certifié PEFC™ 100% 10-31-1240.

Copyright des photos : Enim : pages 1, 3, 4 ; iStock : couverture, rabat, pages 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33. Unsplash Paul Einerhand : page 19

NOUS CONTACTER

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES DE SANTÉ

Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35415 SAINT-MALO Cedex
33, boulevard Cosmao Dumanoir
CS 87770
56327 LORIENT Cedex

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES DE RETRAITE

1 bis, rue Pierre Loti
BP 240
22505 PAIMPOL Cedex

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES D'APPUI AUX EMPLOYEURS ET À LA CARRIÈRE DES MARINS

Arsenal de la Marine BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex

DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET DES PRÉVENTIONS

33, boulevard Cosmao Dumanoir
CS 87770
56327 LORIENT Cedex

DÉPARTEMENT DU RECOUVREMENT

Quai Solidor
BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex
02 99 82 98 30
dr.ac@enim.eu

SIÈGE DE L'ENIM

4, avenue Éric Tabarly
CS 30007
17183 PÉRIGNY Cedex
05 46 31 83 00
sec-dir@enim.eu



www.enim.eu
/mon espace personnel 
RAPIDE · INTUITIF · ACCESSIBLE À TOUS

enim
le régime social
des marins